

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0019776

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3021 Société : RAM  
 Actif  Pensionné(e)  Autre : NP  
 Nom & Prénom : BEL HAJ EL HOUSSINE 149606  
 Date de naissance : 01/01/2022 1958  
 Adresse : SERNOUSA  
 Tél. : 0625887145 Total des frais engagés : 939,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR HASSAN CHEFFI  
Médecin Généraliste  
Rue 23. N° 69, Hay El Godtien face  
Mosquée Fatima Zahra - Sidi Bernoussi  
CASABLANCA - Tél. : 022.73.78.51

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 26/12/2022  
 Nom et prénom du malade : BEL HAJ EL HOUSSINE Age : 64

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Anémie

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : \_\_\_\_\_

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : \_\_\_\_\_

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur mon honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/12/2022 Le : 27/12/2022

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
9/6/12/22	72	15000		Dr HASSAN SIDI Médecin Généraliste N° 23, N° 69, Hay El Quas en Sidi Bernoussi Casablanca - Tél. : 022.73.78.78

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur <i>Dr El Jamali Mohammad Hassan A. Bouds 25 Bd Al Fquarat Hay A. Bouds CC El Qods 2 Sidi Bernoussi Casablanca</i>	Date <i>26/12/22</i>	Montant de la Facture <i>789,40</i>
PPV: 34DH70 PER: 04/25 LOT: L1671	Maphar Bd Alkimia N° 6, Ql. Sidi Bernoussi, Casablanca Seroplex 10mg cp sec b28 P.P.V : 240,00 DH 6 118001 184989	Maphar Bd Alkimia N° 6, Ql. Sidi Bernoussi, Casablanca Seroplex 10mg cp sec b28 P.P.V : 240,00 DH 6 118001 184989
PPV: 34DH70 PER: 09/25 LOT: L2573		

### AUXILIAIRES MEDICAUX

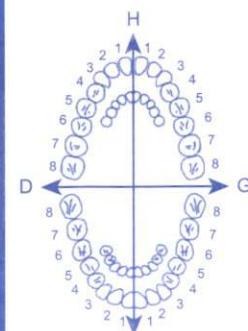
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

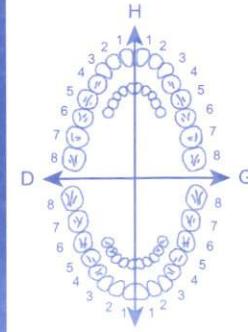
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

#### ODF PROTHESES DENTAIRES

#### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Hassan CHEFFI

Médecine Générale

Diplômé en Echographie  
de l'Université de Montpellier

الدكتور حسن الشفي

الطب العام

دبلوم في التشخيص  
العلمي بالصدى جامعة مونبلي

Casablanca, le

26/12/2022

EL HAJ

El Houssine

AS

3x 240,00 Sénégo 10

X 3 mésiun le

2x 34,75 PHARMACIE EL QODS  
Dr El Jamali Mohammed abutik  
23 Bd Al Fouad Hay A Qods  
El Qods " Sidi Bernoussi  
Casablanca 1017 357778606

AS

789,40

زنقة 23 رقق القدس ( أمام مسجد للافاتمة الزهراء ) سيدى البرنوصي - الدار البيضاء

Rue 23 N° 69 - Hay El Qods (en face Mosquée Fatima Zahra) - Sidi Bernoussi - Casablanca

الهاتف: 05 22 73 78 51

DR HASSEN CHEFFI  
Medecin Généraliste  
N° 23, N° 69, Hay El Qods en face  
Mosquée Fatima Zahra - Sidi Bernoussi  
Casablanca - Tél. : 0522.73.78.51